

Rôle de la séance publique du 01/04/2025 à 09h15

Présidente : Madame BUFFET

Assesseurs : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur MAS

Greffière : Madame MARCHAND

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2402061

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur LA SOCIÉTÉ CPENR DE LUSANGER

CGR AVOCATS

Défendeur MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA
BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET PÊCHE

Requête de la Société CPENR de Lusanger contre le jugement n° 2313762 du 7 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 21 juillet 2023 par laquelle le préfet de la Loire-Atlantique lui a refusé la délivrance d'un permis de construire une centrale photovoltaïque au sol composée de 21 303 modules photovoltaïques, un poste de livraison, un local de maintenance et trois postes de transformation sur une surface de 20 hectares sur la parcelles cadastrées section YC n°s 2et 4 situées au lieudit le Bois Fleury, à Lusanger.

Rôle de la séance publique du 01/04/2025 à 10h30

Présidente : Madame MONTES-DEROUET
Assesseurs : Monsieur DIAS et Monsieur MAS
Greffière : Madame MARCHAND

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN**01) N° 2301388 RAPPORTEUR : M. MAS**

Demandeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES	CABINET LEXCAP RENNES
Défendeur	ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DU CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA JACOPIERE M. et Mme Q Sylvain et Angélique M. B Janick	Me DUBREUIL Me DUBREUIL Me DUBREUIL

Requête de la communauté de communes Erdre et Gesvres contre le jugement n° 2009620 du 28 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, à la demande de l'association pour la défense du cadre de vie et de l'environnement de la Jacopière, M. et Mme Sylvain et Angélique Q et M. Janick B, annulé la délibération du 18 décembre 2019 du conseil communautaire d'Erdre et Gesvres approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal en tant qu'elle approuve les dispositions du règlement du plan qui classent en zone 2AUe une partie du site de la Jacopière.

02) N° 2301389 RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	ASSOCIATION POUR UN AVENIR COMMUN DANS LE BOCAGE NOTRE-DAME-DES-LANDES POURSUIVRE-ENSEMBLE	DELALANDE SAMUEL DELALANDE SAMUEL
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES	CABINET LEXCAP RENNES

Requête de l'association pour un avenir commun dans le bocage et l'association Notre-Dame-des-Landes Poursuivre-Ensemble contre le jugement n° 2008430 du 28 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la délibération du 18 décembre 2019 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes Erdre et Gesvres a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal ainsi que la décision implicite par laquelle le président de la communauté de communes a rejeté leur recours gracieux formé le 18 février 2020 contre cette délibération.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2302724

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES	CABINET LEXCAP RENNES
Défendeur	LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX LOIRE-ATLANTIQUE	Me DUBREUIL

Requête de la communauté de communes Erdre et Gesvres contre le jugement n° 2008496 du 11 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de la Ligue pour la protection des oiseaux de la Loire-Atlantique, fait partiellement droit à sa demande tendant à l'annulation du refus tacite de retrait de la délibération du 18 décembre 2019 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes Erdre et Gesvres a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal.

04) N° 2302551

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	M. D Oumar	Me HOMEHR
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Oumar D et autres contre le jugement n°s 2212227-2212920-2212939 du 26 juin 2023 du tribunal administratif de Nantes n'ayant fait que partiellement droit à leurs demandes tendant à l'annulation des décisions implicites nées le 28 juin 2022 et le 19 juillet 2022 par lesquelles la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté les recours contre les décisions du 11 janvier 2022 et du 23 mars 2022 des autorités consulaires françaises à Dakar (Sénégal) refusant de délivrer à Mme Alama D , à M. Moussa D, à Haby D , à Mamadou Lamine D , à Rokiya D , à Diené D , à Karamokho D et à Fanta D des visas de long séjour au titre de la réunification familiale.

05) N° 2400214

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	Mme P Orphée	Me LE FLOCH
	M. N Mohammed	Me LE FLOCH
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mme Orphée P et M. Mohammed N contre le jugement n° 2300749 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision née le 6 décembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Oran (Algérie) refusant de délivrer à M.Mohammed N un visa d'entrée et de court séjour en vue de célébrer son mariage en France avec Mme P a, à son tour, implicitement refusé de délivrer le visa sollicité;

06) N° 2401353

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	Mme S Fabricia	Me MAGBONDO
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mme Fabricia H épouse S contre le jugement n° 2100861 du 18 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite du ministre de l'intérieur rejetant son recours contre la décision du 9 juin 2020 par laquelle le préfet de l'Essonne a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation.

07) N° 2402182

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur M. O Housseem

CABINET RAKROUKI

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Housseem O contre l'ordonnance n° 2401509 du 18 juin 2024 par laquelle la présidente de la 10^{ème} chambre du tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 8 janvier 2024 par laquelle l'autorité consulaire française à Tunis (Tunisie) a refusé de lui délivrer un visa de long séjour en qualité de travailleur.

Rôle de la séance publique du 01/04/2025 à 11h30

Présidente : Madame MONTES-DEROUET
Assesseurs : Monsieur DIAS et Monsieur MAS
Greffière : Madame MARCHAND

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2301738 RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	Mme	S	Véronique	DESERT PAULINE
	M.	S	Thierry	DESERT PAULINE
Défendeur	M.	Y	Ludovic Philbert Daniel	
	COMMUNE DE GOUVILLE SUR MER			SELARL AUGER VIELPEAU LE COUSTUMER - MEDEAS

Requête de M. Thierry S et de Mme Véronique S contre le jugement n° 2101007 du 11 avril 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté leur demande tendant à l'annulation des arrêtés du 11 mars 2021 et 15 octobre 2021 par lesquels le maire de Gouville-sur-Mer a accordé à M. Y un permis de construire pour la construction d'un garage et un permis de construire modificatif de ce même garage.

02) N° 2302152 RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	Mme	C	Georgette	SELARL JURIADIS
	M.	C	Franck	SELARL JURIADIS
	Mme	C	Thérèse	SELARL JURIADIS
	M.	C	Thierry	SELARL JURIADIS
Défendeur	COMMUNE DE LE PARC			JAGOU BERNARD
	HARELCONSTRUCTION			SELARL CONCEPT AVOCATS

Requête de Mme Georgette C et autres contre le jugement n° 2200223 du 12 mai 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 28 juillet 2021 par lequel le maire de la commune du Parc a délivré à M. H un permis de construire modificatif en vue du changement de destination d'un bâtiment.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2302723 RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	Mme	L	Nicole	SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
	Mme	D	Ginette	SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
	Mme	T	Virginie	SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
	M.	L	Albert	SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
	M.	S	Philippe	SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
	ASSOCIATION LES AMIS DE BENERVILLE SUR MER, ...			SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
Défendeur	COMMUNE DE BENERVILLE SUR MER SNC BERNERVILLE AVENUE DU LITTORAL			SELARL JURIADIS FRECHE & ASSOCIES

Requête de Mme Nicole L et autres contre le jugement n° 2200618 du 10 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la l'arrêté du 2 novembre 2021 par lequel le maire de Bénerville-sur-Mer a délivré à la société SNC Benerville Avenue du littoral un permis de construire un immeuble collectif de vingt-et-un logements et vingt-deux places de stationnement sur un terrain situé au lieu-dit « La Cour Bleue » ensemble la décision du 12 janvier 2022 rejetant leur recours gracieux.

04) N° 2401636 RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	M.	S	Philippe	SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
	Mme	D	Ginette	SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
	Mme	T	Virginie	SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
	Mme	L	Albert	SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
	ASSOCIATION LES AMIS DE BENERVILLE SUR MER,BLONVILLE SUR MER			SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
Défendeur	COMMUNE DE BENERVILLE SUR MER SNC BENERVILLE AVENUE DU LITTORAL			SELARL JURIADIS FRECHE & ASSOCIES

Requête de M. Philippe S et autres contre le jugement n° 2200618 du 7 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 2 novembre 2021 par lequel le maire de Bénerville-sur-Mer a délivré à la Société SNC Bénerville Avenue du Littoral un permis de construire un immeuble collectif de vingt-et-un logements et vingt-deux places de stationnement sur un terrain situé au lieu-dit "la cour Bleue" ainsi que la décision du 12 janvier 2022 rejetant leur recours gracieux.

05) N° 2401203

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. V Bi Max Lilian

Recours du ministre de l'intérieur et des outre-mer contre le jugement n° 2011278 du 21 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, à la demande de M. Bi Max Lilian V , annulé la décision du 21 septembre 2020 par laquelle le ministre de l'intérieur a ajourné à trois ans sa demande de naturalisation.